

Le Vingt-neuf Mai deux mil dix-sept, à Vingt-heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-huit Avril deux mil dix-sept, se sont réunis à la Mairie de SAINT JOUIN DE MARNES sous la Présidence de M. Michel CLAIRAND, Maire.

Présents : Mrs M CLAIRAND, B RIDOUARD, C GOUDEAU, G LAVEAU, S BUREAU, J DEVASLES
Mmes V MANKTELOW, C LEVASSEUR, Mme F HULLIN

Absents excusés : M. J.C LETOURNEUR

Absents : M. E HAFFNER

Procurations : M. B LAUZIER a donné procuration à M .M CLAIRAND

Secrétaire de séance : M. J DEVASLES

Signature du procès-verbal du 05 Mai 2017

DELIBERATION N° 2017-05-430

PADD

Présentation au Conseil communal du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, par Mme Christiane BABIN élue de la Communauté de Communes du Thouarsais et M. Guy DAVY, responsable du service urbanisme.

Le PADD qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement telles qu'elles ont été élaborées lors des procédures d'instructions et d'élaborations – Comité de pilotage – comités techniques.

Le PADD qui est structuré en 3 thèmes :

- 1 - répondre aux besoins de la population de manière équilibrée et solidaire
- 2 - soutenir le développement économique local et innovant
- 3 - préserver et valoriser le cadre de vie en pérennisant ses richesses

La commune est appelée à débattre et faire connaître ses observations lors du débat de conseil communautaire le 04 Juillet 2017.

DELIBERATION N° 2017 -05-431

NUMEROTATION DE MAISON D'HABITATION CHEMIN DIT DU NOYER

En vertu de l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales, M le Maire propose au conseil municipal le numérotage de la maison construite Chemin dit du Noyer :

- M. BARILLOT Stéphane et Mme PILLET Aline N° 1

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'attribuer le N° 1.

Cette mesure constituant une mesure de police générale, fera l'objet d'un arrêté pris par M. le Maire.

DELIBERATION N°2017-05-432

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT JOUIN DE MARNES AU CAUE 79.

Mr le Maire présente l'adhésion de la Commune de Saint Jouin de Marnes au CAUE. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement)

Pour la Commune de Saint Jouin de Marnes, entre 500 ET 1000 habitants le coût sera de 100 € l'année.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition et donne son accord pour l'adhésion au prix de 100€ la cotisation.

DELIBERATION N°2017-05-433

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT JOUIN DE MARNES A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Mr le Maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, l'adhésion proposé pour notre Commune est de 75 €.

Après décision, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'adhésion et le montant de 75 € pour l'année 2017.

DELIBERATION N°2017-05-434

AMENAGEMENT ROUTE DE POITIERS – MISSION PARTIELLE DE MAITRISE D'OEUVRE

Mr le Maire propose les travaux en continuité sur la Route Départementale Route de Poitiers à Saint Jouin de Marnes. Un devis pour une mission partielle de maîtrise d'œuvre, travaux de réseaux d'eaux pluviales et réalisation de trottoirs.

Le devis de la DCI Environnement est proposé pour un montant HT de 5750 € HT, soit 6900 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la prestation de maîtrise d'œuvre ; devis de la DCI Environnement, et autorise Mr le Maire à présenter un dossier de demande de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional et de la Communauté de Communes de THOUARS.

DELIBERATION N°2017-05-435

AMENAGEMENT ROUTE DE POITIERS – TRAVAUX DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES ET CREATION DE TROTTOIRS

La présente délibération annule et remplace la délibération N° 2017-05-424

La raison de remplacement découle de l'accord de répartition avec le Conseil Départemental et de l'oubli de canalisation d'Eaux Pluviales.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition d'avant projet de la DCI Environnement, accepte le montant estimé des travaux pour un montant total de 79285 € HT soit 95142 € TTC, et autorise M. le Maire à signer l'avant-projet d'estimation des travaux.

Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la

-Région

-Conseil Départemental des Deux-Sèvres

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS.

M. CLAIRAND Maire	J.C. LETOURNEUR Absent Excusé	C. LEVASSEUR	B. RIDOUARD
F. HULLIN	V. MANKTELOW	S. BUREAU	G. LAVEAU
B. LAUZIER Absent Excusé	E. HAFFNER Absent	C. GOUDEAU	J. DEVASLES